

Les monuments commémoratifs de la Ligne de Démarcation

Frontière arbitraire, la ligne de démarcation a engendré de nombreux actes de résistances à l'occupant dans un réflexe spontané d'entraide. En hommage à tous ces « passeurs », hommes et femmes qui risquèrent leur vie pour aider au passage clandestin, plusieurs monuments ont été érigés en Indre-et-Loire.



Panneau commémoratif situé à l'Aubinière, commune d'Athée-sur-Cher. Il fut posé le 11 novembre 2005, suite au don d'un poteau authentique, fait par Arsène Champeaux, à la commune d'Athée, dont il fut conseiller municipal.



Noémie Germain, Élisabeth Raguin, Hélène Gauthier et Yvonne Lignais

Panneau commémoratif, située au rond-point marquant l'intersection entre la D 760, de Mantelan à Loches et de la D 95, de Dolus-le-Sec à Vou. Ce panneau, posé à l'initiative de Paul Indrault, ancien maire de Mantelan, a été inauguré le 15 novembre 2008, en présence notamment des filles de Maria Murzeau, qui accompagnaient leur mère lors des passages clandestins de la ligne de démarcation.



Monument avec barrière érigé au sud de la ville de Descartes, sur la D750, portant l'inscription commémorative :

« ICI, DU 15 DÉCEMBRE 1940 AU 11 NOVEMBRE 1942, LA LIGNE DE DÉMARICATION COUPAIT LA FRANCE EN DEUX. HOMMAGE A CEUX QUI ONT SU LA FORCER ».



Cliché Vincent Faucompré

Monument érigé à Moulin Neuf, sur la D 103, à l'ouest du Petit-Pressigny, à l'emplacement du premier tracé de la ligne de démarcation, en usage du 25 juin au 15 décembre 1940.



Bléré

Reignac

Vou

Ligueuil

L'Esves



Poteau commémoratif situé à l'ouest de Bléré, rue de la Fontaine Saint-Martin. La ligne continuait ensuite vers la Touche et le petit Moulin.



Poteau commémoratif situé à l'est de Bléré, 37, avenue du 11 novembre, après l'ancienne coopérative viticole.

La ligne de démarcation à Bléré suit un tracé très particulier, puisqu'elle contourne le bourg d'est en ouest. Elle était dotée de 6 postes de contrôle allemand, dont l'emplacement a été matérialisé par les poteaux aux couleurs du Reich (blanc, noir, rouge) surmontés d'une plaque commémorative.



Plaque de marbre apposée par le Souvenir français sur le mur d'une des maison situées à l'emplacement du poste de contrôle allemand à Reignac, sur la route de Loches (D 143) au lieu-dit «Café brûlé». Cette plaque porte l'inscription :

« Ici passait la ligne de démarcation (1940-1943) »



Poste de contrôle à Vou. La stèle a été érigée à l'emplacement du poste français dont on distingue à gauche, à l'arrière-plan le drapeau français.

Monument érigé au sud du bourg de Vou, sur la D98 à l'emplacement du poste de contrôle français.

La dalle de marbre gris marque l'emplacement de la barrière et porte l'inscription : Ici passait la ligne de démarcation (1940-1943).

La stèle rend hommage aux passeurs, par plusieurs inscriptions :

Sur la grande plaque de cuivre : En ces lieux de 1940 à 1944, des passeurs bénévoles ont permis à des hommes traqués par l'envahisseur de retrouver la liberté et de reprendre le combat pour la libération de la patrie meurtrie.

Sur la petite plaque de cuivre : Érigé sous le patronage du comité d'entente des réseaux de la France combattante par l'union nationale de la France des passeurs.

Sur la plaque de marbre blanc : A la mémoire de Germaine Maurice, Emile Maurice, Joseph Pouponneau et Georges Bariller, morts en déportation.

Des peuples divisés par des lignes arbitraires

Après 1945

Le 38^e parallèle : une limite arbitraire en Corée

En 1945, la Corée est libérée de l'occupation japonaise puis divisée en deux États séparés par le 38^e parallèle.

En 1948, la ligne de partage devint la frontière entre les pays nouvellement indépendants de Corée du Nord et de Corée du Sud.

Suite à la guerre de Corée de 1950 à 1953, une nouvelle frontière est établie au milieu d'une zone démilitarisée, qui coupe le 38^e parallèle suivant un angle aigu, du sud-ouest vers le nord-est.

Cette ligne n'est pas véritablement une ligne de démarcation car elle interdit tout échange entre les deux populations, bien qu'elles soient d'origine identique. Les oppositions politiques interdisent tout changement de frontières.

1947 : la Line of Control entre l'Inde et le Pakistan

La Line of Control (LoC) est le nom donné par l'ONU à la ligne de cessez-le-feu issu de l'accord de Karachi en 1949 à l'issue de la Première Guerre indo-pakistanaise. À cette date, son étanchéité est assurée par une force d'observation sous mandat international.

Il s'agit d'une ligne de démarcation prétendant à l'étanchéité. Mais sa réalité politique en fait une frontière potentielle entre deux États existants.

1949 : La ligne verte entre Israël et Transjordanie

Le terme de ligne verte fait référence à la ligne de démarcation datant de l'armistice de 1949 entre Israël et la Transjordanie, à la fin de la guerre israélo-arabe de 1948.

La Ligne verte était une ligne de démarcation à Beyrouth, la capitale du Liban, durant la guerre civile libanaise de 1975 à 1990. Elle séparait les musulmans de Beyrouth-Ouest des chrétiens de Beyrouth-Est. Cette appellation se réfère à la couleur de la végétation qui avait prospéré tout le long de la ligne, puisque la zone était inhabitée. La plupart des bâtiments sur la ligne furent sévèrement endommagés pendant la guerre. Depuis la fin des hostilités, beaucoup d'entre eux ont cependant été reconstruits.

1974 : Chypre : la ligne verte ou ligne « Attila »

En 1959, Chypre devient une république indépendante au sein du Commonwealth (association d'anciennes colonies britanniques), avec un président chypriote grec et un vice-président chypriote turc. L'ONU maintient la paix par sa présence sur les lieux.

En 1964, des tensions s'accompagnent d'actes d'épuration ethnique et de représailles, amenant l'Onu à créer une force de maintien de la paix, l'UNFICYP.

En 1974, suite aux provocations du régime grec des colonels, l'île est divisée en deux. La ligne verte, appelée aussi « Ligne Attila », zone démilitarisée contrôlée par les Casques bleus (UNFICYP) de l'ONU, sépare l'île de Chypre, et sa capitale Nicosie, entre la République de Chypre et la République turque de Chypre au nord depuis 1974.

En Afrique

La frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie

De 1952 à 1961, la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie fut une ligne de démarcation entre ces deux États fédérés.

La ligne de démarcation entre Kenya, Soudan, et Éthiopie

Le « Triangle d'Ilemi » est un territoire contesté d'Afrique de l'Est. Défini de manière ambiguë, il mesure entre 10 320 et 14 000 km². Il est revendiqué par l'Éthiopie, le Soudan et le Kenya. Il doit son nom au chef Anuak « Ilemi Akown ». À l'heure actuelle, le Kenya contrôle de facto le territoire. Le différend trouve son origine dans des traités ambigus de l'ère coloniale qui devaient permettre le passage des Turkana, les habitants nomades de la région. Le faible potentiel économique du territoire, ainsi que l'instabilité politique de la région, a retardé la résolution du conflit. Depuis 1978, les cartes kényanes utilisent cependant la ligne rouge comme frontière officielle du Kenya.

En Europe

Les lignes de démarcation suite à l'éclatement du bloc soviétique sont un casse-tête difficile à définir, les parties contractantes n'acceptant jamais unilatéralement les mêmes conditions. De ce fait, les nouvelles frontières sont un sujet constant de conflits ou de tensions.

La ligne de démarcation en Bosnie en 1995

Les accords de Dayton de 1995, qui marquent la fin de la guerre en ex-Yougoslavie, instaurent une division du territoire entre la Fédération croato-musulmane (51% du territoire) et la République serbe de Bosnie (49%) par une ligne de démarcation, sous tutelle internationale. Ces accords entérinent l'épuration ethnique des territoires.

LA LIGNE DE DÉMARCATIION EN INDRE-ET-LOIRE

